



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT-VRAIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024.579.23

SEANCE DU 4 JUILLET 2024

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Corinne CORDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Corinne CORDIER (Maire), M. Luc SARRELABOUT, Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (Adjointes au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER, Mme Elodie FLANDRIN (Conseillers municipaux).

ABSENTS :

M. Sylvain LAURAC,
Mme Morgane BENOIST
Mme Nadine WILLEMET
Mme Valérie CHAILLIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	:	23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	:	19
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	:	19
DATE DE LA CONVOCATION	:	27 juin 2024

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

VU la délibération n°2024.579.05 en date du 4 avril 2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU l'avis favorable des commissions municipales qui se sont réunies le 24 juin 2024,

CONSIDERANT les demandes de subventions formulées par les associations œuvrant sur le territoire de Saint-Vrain au titre de l'année 2024,

Sur proposition de Madame le Maire,

Le conseil municipal de Saint-Vrain, après en avoir délibéré,

Ne participe pas au vote en leur qualité de membres d'une association concernée par une attribution de subvention (3) : M. Luc SARRELABOUT M. Christian DUPRÉ, M. Bruno FOUCHER

POUR (16) : Mme Corinne CORDIER (Maire), Mme Anne-Marie FOURNILLON, M. Joao José FERNANDES, M. David MOREAU, Mme Delphine REMY, Mme Emmanuelle GUAJARDO-FILIPPI, (Adjointes au Maire), Mme Michèle CHARREYRE, Mme Véronique DORE RENOUST, M. Ahmed TIGHIOUARET, M. Philippe CHARPILLET, M. William GRANET, M. Eric DUPRAT, M. Lionel BRULE, Mme Emilie SAYAG, M. Louis LANGLET, Mme Elodie FLANDRIN (Conseillers municipaux).

➤ **DECIDE** d'attribuer, au titre de l'année 2024, les subventions suivantes :

Associations	Montant 2023	Montant 2024
CSV	5 000,00 €	5 000,00 €
FC St Vrain	4 500,00 €	4 500,00 €
ARJ	2 000,00 €	2 000,00 €
Plaisir de vivre à Hautefeuille	1 500,00 €	1 500,00 €
Saint-Vrain jumelage	750,00 €	750,00 €
FNACA	750,00 €	750,00 €
ACPG	750,00 €	750,00 €
Chorale St Caprais	500,00 €	500,00 €
Bleu Nomade	650,00 €	500,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	500,00 €	500,00 €
Atelier 91	150,00 €	400,00 €
Les Gougouilles	300,00 €	300,00 €
FCPE	300,00 €	300,00 €
Urban Krav Maga	300,00 €	300,00 €
Association Léa Solidarité Femmes	0,00 €	300,00 €
Les Fusion'elles	300,00 €	300,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com

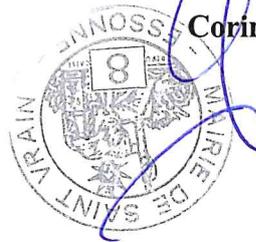
La Maheno Compagnie	150,00 €	200,00 €
KR 24 Racing	200,00 €	200,00 €
Renaissance et Culture	200,00 €	200,00 €
SNSM (sauvetage en mer)	150,00 €	200,00 €

➤ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024.

Fait à Saint-Vrain, le 4 juillet 2024

Le Maire,

Corinne CORDIER



Certifié exécutoire après :

- dépôt en Sous-préfecture le :

- publication le :

Le Maire, Corinne CORDIER

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2024

Application agréée E-legalite.com